



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_020-DE

SÉANCE DU 8 MARS 2018

2018-03-020 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le huit mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Anne-Marie ROUX, Kléber AUDINET, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jérôme COSNARD pouvoir à Anne BERTHOME, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À LA CALI

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
2018-03-020 - 2/3
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_020-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT

Vu la loi du 4 août 2014 (articles 61 et 77) pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics,

Vu le décret d'application n° 2015-761 du 24 juin 2015 (JO du 28 juin 2015), qui rend obligatoire l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Considérant que la Cali, en tant qu'EPCI de plus de 20 000 habitants, doit mettre en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée et présenter annuellement un rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport pré cité présente un état des lieux, sous deux angles :

1- La contribution de la collectivité ou de l'EPCI en sa qualité d'employeur qui veille à garantir l'égalité professionnelle ainsi que la mixité dans les métiers et de permettre l'articulation des temps de vie professionnelle et familiale et le partage équilibré des responsabilités. Tous les pans de la politique RH sont concernés : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, gestion des temps...

En effet, la Fonction Publique Territoriale n'a pas atteint l'objectif d'égalité professionnelle. Au plan national, les femmes représentent 61% des effectifs, mais occupent également les emplois les moins qualifiés et sont les agents les plus précaires (70% des non titulaires). La mixité des emplois y est encore très limitée (95% des agents des filières sociales et médico-sociales sont des femmes). Le plafond de verre est persistant (les femmes occupent seulement 35% des emplois de direction). Enfin, l'écart salarial, expliqué par des inégalités dans les régimes indemnitaires et par des trajectoires de promotion et de carrière, est de l'ordre de 9% en 2017 en faveur des hommes, à fonction égale.

2- Le recensement des politiques publiques et actions menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : bilan des actions et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; orientations pluriannuelles sous la forme d'un plan d'actions

Bilan 2017 et orientations 2018

Suite au rapport présenté par la Cali en 2017 et au plan d'actions validé, tels sont les grands axes poursuivis et proposés pour l'année 2018 :

> En matière de politique ressources humaines :

Les données statistiques recensées font apparaître que La Cali présente un personnel très majoritairement féminin (72% de femmes ; 28% d'hommes au 1er janvier 2018), avec une surreprésentation dans les agents de catégorie C et dans nos emplois de certaines filières (animation ; médico sociale et sociale).

La Cali poursuit ses efforts afin de :

- favoriser la mixité des emplois (attention portée dans les jurys de recrutement)
- rechercher des améliorations au profit des agents communautaires en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle dans le cadre des travaux relatifs à l'organisation du temps de travail (cycles de travail, horaires de travail, télétravail, dons de jours de congés entre agents ...)
- garantir une plus grande transparence de la politique salariale de la collectivité par une objectivation des critères d'attribution du régime indemnitaire (chantier à initier avec la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.)

- garantir l'égalité d'accès aux responsabilités et aux postes de direction. 80 000 habitants sont soumis à un quota de 40% applicable aux nominations entre femmes et hommes dans l'encadrement supérieur, prévu par le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique (loi dite « Sauvadet ») et par la circulaire d'application du 11 avril 2016. En cas de non respect de cette obligation, une contribution 90 000€ par unité manquante sera due. La Cali, dans le cadre des primo-nominations (changement de collectivités ou changement de type d'emploi) qu'elle a prononcé depuis 2015, respecte cet objectif d'équilibre.

> En matière de politiques publiques développées sur le territoire de la Cali :

Notre plan d'actions retient les champs prioritaires suivants :

- Les politiques en faveur de l'emploi, de l'insertion et du développement économique
- La politique de la ville, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- La politique d'accueil des gens du voyage
- Les services à la personne : l'accueil petite enfance / enfance / jeunesse, le Portage de Repas à Domicile, le Transport de Personnes à Mobilité Réduite

Le bilan de l'année 2017 retiendra en particulier, et pour exemple, la relance du CISPD en octobre 2017, qui engage un groupe de travail et des actions spécifiques en matière de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, qui est un marqueur préoccupant sur le territoire de la Cali. Les partenariats avec la Gendarmerie (co-financement d'un poste d'assistante sociale), les structures associatives tels que le CIDFF, Vict'Aid et Le Lien permettent d'apporter de l'aide, du soutien et un hébergement d'urgence aux femmes victimes de violences conjugales. En 2018, les nouvelles actions porteront sur des formations spécifiques à destination des Polices Municipales et secrétaires de Mairie, à l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence, sur le renforcement des moyens (second poste d'assistante sociale Gendarmerie), sur la réactivation d'une communication sur le dispositif local d'appel d'urgence et de contacts de l'accompagnement d'urgence.

La pleine appropriation de ce sujet par tous, que ce soit dans la conception de nos politiques publiques locales ou dans le fonctionnement interne de nos administrations, est un pré-requis essentiel de la réussite de la nécessaire modernisation de notre fonction publique, au même titre qu'un objectif de justice sociale fondamentale.

Le Conseil communautaire prend acte du présent rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018 et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs fixés dans son plan d'actions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 mars 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180308-2018_03_020-DE

